



29 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2022

Présents : **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Paillers** : Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU – **Essarts en Bocage** : Fabienne BARBARIT, Caroline BARRETEAU, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

Excusés : **Bazoges-en-Paillers** : Jean-François YOU – **Chauché** : Myriam BARON ayant donné pouvoir à Christian MERLET – **Essarts en Bocage** : Emmanuel LOUINEAU ayant donné pouvoir à Freddy RIFFAUD, Jean-Pierre MALLARD,

Secrétaire de séance : Christian MERLET

En exercice : 30
Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 16

N° 260-22 – Attribution du marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent

Considérant que le marché de travaux de voirie et d'assainissement EU-EP relatif à l'aménagement des rues du Général Royrand, de la Noyolle et de l'impasse des Justices à Saint-Fulgent a été lancé en groupement de commandes avec la commune de Saint-Fulgent.

Considérant que la commune de Saint-Fulgent, coordonnateur, s'est chargé de la publication du marché lancé en procédure adaptée. La remise des offres a été fixée au 21 juin 2022 à 12 heures.

Considérant que la consultation n'est pas allotie et que le montant estimatif du marché est de 914 700 € HT, dont 233 400.00 € concernant la part de la Communauté de Communes.

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée par la SAET, maître d'œuvre et que pour retenir l'offre la plus avantageuse, le jugement des offres est effectué selon les critères suivants, avec leur pondération :

- Valeur technique : 60 %
- Prix : 40 %

Considérant que seule l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent a remis une offre.

Considérant que la commune de Saint-Fulgent, par délibération du Conseil Municipal en date 4 juillet dernier a attribué le marché de travaux à l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant de 909 534.00 €, se décomposant comme suit :

- Part de la Commune : 661 759.50 € HT
- Part de la Communauté de Communes : 247 774.50 € HT

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-Président, de signer le marché avec l'entreprise SOFULTRAP de Saint-Fulgent pour un montant de 247 774.50 € HT.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 7 octobre 2022

Le Président,
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.